

# Budget 2010

11



POUR RESTER  
MAÎTRES  
DE NOS CHOIX

BUDGET  
EN UN COUP D'OEIL

1. À court terme

---

**CONSOLIDER  
LA RELANCE**

2. À moyen terme

---

**ÉQUILIBRER  
LES FINANCES PUBLIQUES  
POUR PROTÉGER NOS  
VALEURS**

3. À plus long terme

---

**LIBÉRER  
L'AMBITION DES QUÉBÉCOIS**

# DES CHOIX POUR L'AVENIR

J'ai l'honneur de présenter mon premier budget à la population québécoise. Ce budget pose des jalons pour l'avenir, tout en nous permettant de faire face aux défis qui nous sont posés dans l'immédiat.

Ce budget affiche un parti pris pour le bien commun des Québécois; ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. Nos décisions d'aujourd'hui conditionneront les choix disponibles dans 20 ans aux quelque 90 000 Québécois qui naîtront cette année. Notre devoir de solidarité s'étend à ces enfants et aux centaines de milliers d'autres qui suivront.

Nous voulons leur laisser un Québec où ils pourront s'enrichir, dans tous les sens du terme; un Québec soucieux d'utiliser sa richesse collective de façon judicieuse, efficace et équitable; un Québec dont les citoyens sont solidaires et responsables pour ne pas hypothéquer une richesse qui n'est pas encore créée. Bref, un Québec déterminé mais compatissant; un Québec ambitieux, qui a le courage de ses ambitions.

Ce budget est à l'image des Québécois : ambitieux et réaliste. Il répond à cinq enjeux pressants de notre société : l'équilibre des finances publiques, le renouvellement de nos équipements collectifs, le financement de nos universités, la performance et le financement du système de santé et la réduction de notre dette publique. Il répond non seulement aux besoins du court terme, il s'attaque aux défis du moyen terme et il est porteur d'une vision à long terme.

Ce budget implique la responsabilité, s'appuie sur l'équité et appelle à la solidarité.

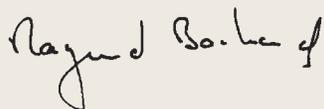
Responsabilité, d'abord : plus que quiconque celle de l'État, qui redoublera de rigueur et d'effort dans la gestion de nos ressources; celle des entreprises, qui feront leur part tout en continuant de créer la richesse nécessaire à la réalisation des ambitions de chacun de nous; et celle des citoyens, qui assumeront leur juste part des services publics dont ils bénéficient.

Équité, ensuite : entre tous les Québécois, peu importe leur milieu ou la génération dont ils font partie – ou dont ils feront partie.

Solidarité, enfin : il demande à chacun de contribuer dans la mesure de ses moyens au mieux-être du Québec et à la préparation de notre avenir à tous.

Ce budget favorise l'éclosion d'un Québec prospère, créatif et vert. Nous faisons aujourd'hui des choix pour l'avenir.

Le ministre des Finances,



RAYMOND BACHAND  
Député d'Outremont



## 1. À court terme

# CONSOLIDER LA RELANCE

## POURSUITE DU PLAN DE RELANCE

### 15 milliards de dollars dans l'économie en 2009 et 2010

En 2009, le gouvernement a contribué directement à la bonne tenue de l'économie en y injectant 6,8 milliards de dollars. Cela s'est traduit en bénéfices tangibles :

- Le Pacte pour l'emploi a contribué à la démarche d'insertion en emploi et de formation de plus de 19 500 personnes.
- Le programme de Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) a permis à 27 000 travailleurs de garder leur emploi.
- Le programme Renfort a financé environ 575 entreprises pour un total de près de 750 millions de dollars.

Afin de consolider la relance, le gouvernement du Québec poursuit les efforts déjà entrepris. Il déploie la deuxième moitié du plan de relance en engageant les 8,2 milliards de dollars prévus pour 2010. Nous poursuivons :

- le Pacte pour l'emploi Plus;
- le programme Renfort pour le financement des entreprises;
- le Plan québécois des infrastructures.

## DES INITIATIVES CIBLÉES

Le gouvernement bonifie le plan de relance avec des initiatives ciblant les régions et les secteurs les plus touchés par la récession.

- 30 millions de dollars sur deux ans pour la mise en œuvre du Plan Emploi Métropole.
- 50,5 millions de dollars, en 2010-2011, pour apporter un soutien particulier à l'industrie forestière.



LES EMPLOIS CRÉÉS DEPUIS JUILLET ONT DÉJÀ PERMIS DE COMPENSER PRÈS DES TROIS QUARTS DES EMPLOIS PERDUS ENTRE OCTOBRE 2008 ET JUILLET 2009.

## LA REPRISE DE L'ÉCONOMIE EST BIEN ENGAGÉE

Le Québec connaît une reprise de l'activité économique depuis le troisième trimestre de 2009.

- Après avoir reculé de 1,4 % en 2009, le PIB réel devrait progresser de 2,3 % en 2010.
- La relance de l'économie devrait être accompagnée de la création de 38 700 emplois en 2010 et de 41 600 emplois en 2011.

Le taux de chômage au Québec est aujourd'hui plus bas qu'en 2003, malgré la récente récession mondiale.

Le Québec a, par ailleurs, mieux résisté à la récession que ses principaux partenaires commerciaux.

- En 2009, la production et l'emploi ont été moins touchés au Québec qu'en Ontario, au Canada et aux États-Unis.

## CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

(PIB réel, variation en pourcentage)



# DES INFRASTRUCTURES MODERNES ET DE QUALITÉ

## PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2009-2014, le gouvernement investira 42,6 milliards de dollars sur cinq ans.

- 28,5 milliards de dollars serviront à l'entretien du réseau routier, à la réfection de ponts et de viaducs, au maintien en bon état des établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'à la rénovation de centaines d'écoles.
- 14,1 milliards de dollars serviront à la construction de routes, à l'ajout de lits dans les hôpitaux et de classes dans les écoles ainsi qu'à la construction de logements sociaux.

En 2010-2011, les investissements dans les infrastructures publiques totaliseront 9,1 milliards de dollars.

Ce sont 4,1 milliards de dollars de plus qu'en 2007.

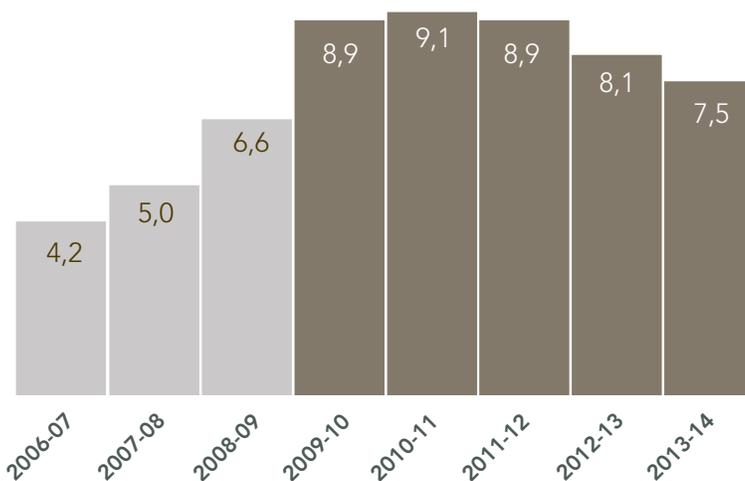
Cette accélération a été entreprise pour :

- remettre à niveau les infrastructures publiques;
- soutenir l'économie en période de récession.

Ensemble, le programme d'infrastructures publiques et le programme d'investissement d'Hydro-Québec, totaliseront quelque 14 milliards de dollars pour chacune des années 2010 et 2011.

## ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

(contribution du gouvernement, en milliards de dollars)



## DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES D'ENVERGURE

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique sera doté d'une enveloppe additionnelle de 209 millions de dollars qui contribuera à :

- Financer la moitié des coûts engagés par les municipalités ou les organismes propriétaires des 400 arénas du Québec pour modifier ou remplacer leur système de réfrigération au fréon, gaz nocif pour l'environnement.
- Créer l'Institut national du sport du Québec, qui offrira aux athlètes un encadrement et un soutien comparables aux meilleures pratiques mondiales.

## MIEUX FINANCER NOS INFRASTRUCTURES

Le Fonds des infrastructures routières et de transport en commun sera créé et financé par des revenus provenant de la taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

La taxe sur les carburants sera haussée de 1 cent le litre le 1<sup>er</sup> avril prochain et de 1 cent le litre par année pour les trois années suivantes.

Ces revenus seront entièrement consacrés au développement du transport en commun et à l'amélioration des routes.

## 2. À moyen terme

# ÉQUILIBRER LES FINANCES PUBLIQUES POUR PROTÉGER NOS VALEURS

La récession a creusé un écart important entre les revenus et les dépenses de l'État. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre graduelle du Plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Il faut agir dès maintenant car :

- les déficits font augmenter la dette déjà élevée du Québec;
- le contexte démographique ajoute une pression supplémentaire en raison de la diminution attendue du bassin de travailleurs de 15 à 64 ans en 2014.

Le retour à l'équilibre budgétaire exigera un effort collectif. D'abord et avant tout, le gouvernement ainsi que les organismes publics et les sociétés d'État fourniront l'effort le plus important en resserrant leurs dépenses. Les entreprises et les Québécois devront également faire leur part.

## RENOUER AVEC L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les déficits pour 2009-2010 et 2010-2011 seront moins élevés que ceux prévus lors de la mise à jour de l'automne 2009.

- Cette mise à jour prévoyait des déficits de 4,7 milliards de dollars pour chacune de ces années.
- Ils sont révisés à 4,3 milliards de dollars pour 2009-2010 et à 4,5 milliards de dollars pour 2010-2011. Ces déficits tiennent compte d'une provision pour éventualités de 300 millions de dollars pour chacune de ces années.

En mars 2009, le gouvernement annonçait un plan de retour à l'équilibre budgétaire avec un échéancier précis. Le budget 2010-2011 poursuit la démarche amorcée et maintient l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Sans ce plan de retour à l'équilibre, le déficit en 2013-2014 serait de 12,3 milliards de dollars.

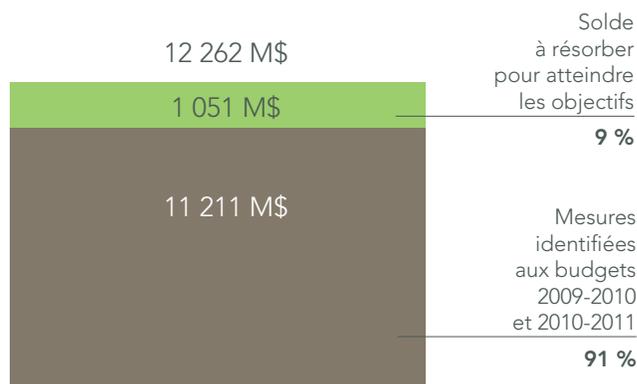
- Le budget 2009-2010 déterminait déjà 6,3 milliards de dollars d'initiatives pour rétablir l'équilibre budgétaire.
- Le présent budget contient 4,9 milliards de dollars de nouvelles mesures.
- Le solde à résorber sera donc de 1,1 milliard de dollars.

Le redressement des finances publiques se fera de façon graduelle.

- 62 % de l'effort sera fait par le gouvernement, qui agit de façon prépondérante en resserrant ses dépenses (6,9 milliards de dollars);
- 38 % de l'effort sera fourni par les particuliers et les entreprises (4,3 milliards de dollars).
- Les mesures mises en place pour retrouver l'équilibre budgétaire entreront en vigueur graduellement et n'auront que peu d'effet sur le revenu disponible des Québécois en 2010.

Avec le budget 2010-2011, plus de 90 % des actions à mener en vue du retour à l'équilibre budgétaire sont identifiées.

## PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EFFORTS POUR ÉLIMINER LE DÉFICIT D'ICI 2013-2014



## RÉPARTITION DE L'EFFORT IDENTIFIÉ POUR ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

(en millions de dollars)

	GOUVERNEMENT				CONTRIBUABLES			Total
	Lutte contre l'évasion fiscale	Organismes publics	Dépenses et organismes <sup>(1)</sup>	Sous-total	Particuliers <sup>(2)</sup>	Entreprises et autres	Sous-total	
Total de l'effort	1 200	530	5 204	<b>6 934</b>	3 481	796	<b>4 277</b>	<b>11 211</b>
- Répartition de l'effort (en %)	10,7	4,8	46,4	<b>61,9</b>	31,0	7,1	<b>38,1</b>	<b>100,0</b>

(1) Excluant l'apport additionnel du Fonds pour le financement des établissements de santé.  
(2) Incluant la contribution santé.



## **EFFORT MAJEUR DU GOUVERNEMENT POUR ASSURER LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE : RESSERER LES DÉPENSES**

Pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014, le gouvernement avait d'abord prévu de limiter la croissance des dépenses à 3,2 % jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement réduira davantage ses dépenses.

- Mise en place d'un plan de contrôle des dépenses de programmes qui permet de réduire leur croissance à 2,8 % à compter de 2011-2012, et ce, jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire.
- Également, mise en place, à compter de 2010-2011, d'une nouvelle contribution santé pour financer adéquatement les établissements du réseau de la santé.
- Cette mesure permet, d'une part, d'accroître le financement des établissements de santé et, d'autre part, de réduire les dépenses de programmes à 2,9 % en 2010-2011 et à 2,2 % par la suite.

Cela représentera un effort de 6,6 milliards de dollars en 2013-2014.

Effort additionnel des sociétés d'États financières et commerciales : contributions de 530 M\$, grâce à une augmentation de leur productivité et à une restriction de leurs dépenses.

## **PERCEVOIR TOUS LES REVENUS DE L'ÉTAT**

La lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal sera intensifiée :

- Revenu Québec deviendra l'Agence du revenu du Québec le 1<sup>er</sup> avril 2011.
  - L'Agence sera autonome et imputable.
  - Les ressources lui seront accordées sur une base de coûts-bénéfices.
- 30 millions de dollars additionnels seront investis pour lutter contre le travail au noir dans la construction, les crimes économiques et financiers et le commerce illicite de tabac.

On prévoit récupérer ainsi 300 millions de dollars additionnels en 2013-2014. Avec l'objectif de 900 millions de dollars annoncé dans le budget 2009-2010, cela portera la cible de récupération fiscale à 1,2 milliard de dollars en 2013-2014.

**LUTTE CONTRE LES STRATAGÈMES  
DE PLANIFICATIONS FISCALES  
AGRESSIVES.**

**AUGMENTATION DE LA PEINE  
D'EMPRISONNEMENT MAXIMALE  
POUR INFRACTION FISCALE MAJEURE :  
DE 2 ANS À 5 ANS MOINS UN JOUR.**

## **DES GESTES SIGNIFICATIFS POUR ATTEINDRE LES CIBLES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES**

Gel, pour une durée de deux ans, des salaires du premier ministre, des ministres et des députés

Gel de la masse salariale de la fonction publique jusqu'en 2013-2014

Réduction graduelle de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici 2013-2014

Réduction de 25 % des coûts de publicité, de formation et de déplacement

Suspension du versement des primes au rendement pour les deux prochaines années pour les hauts dirigeants du secteur public. Effort comparable demandé aux dirigeants des sociétés d'État commerciales.

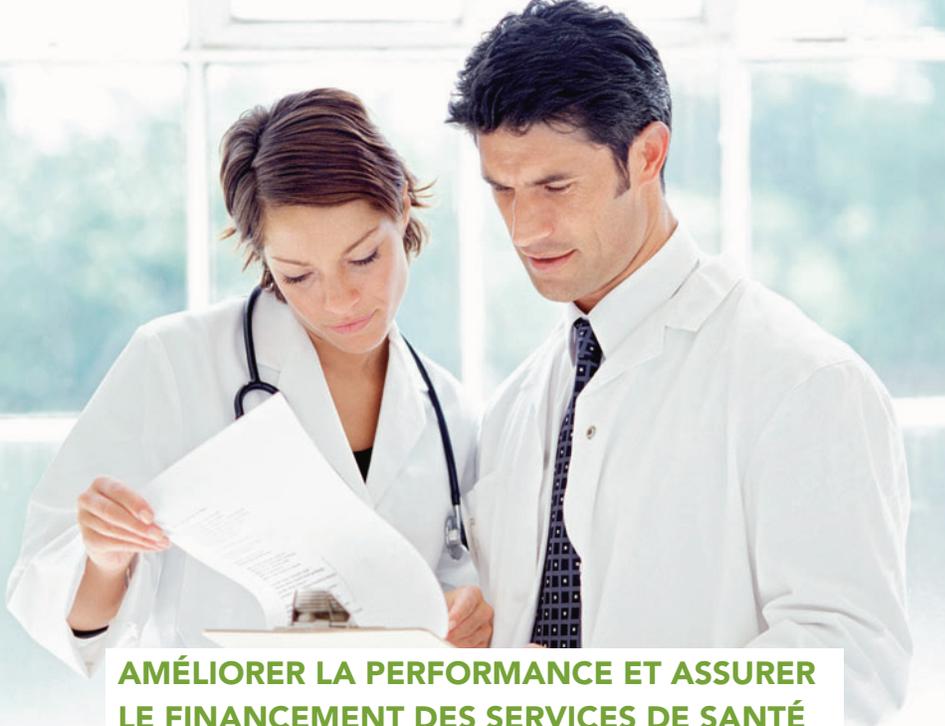
Rappel de la proposition salariale déposée aux syndicats en vue du renouvellement des conventions collectives

Maintien du remplacement de 1 départ sur 2 à la retraite et application de cette mesure au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation, incluant les cadres

Révision et examen des programmes gouvernementaux

Fin du renouvellement automatique des programmes arrivant à échéance  
Autofinancement des nouvelles initiatives

Fusion ou abolition d'une trentaine d'organismes



## AMÉLIORER LA PERFORMANCE ET ASSURER LE FINANCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ

### LE GOUVERNEMENT MET EN PLACE DES SOLUTIONS EFFICACES ET DURABLES AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ.

Tout d'abord, des efforts seront fournis afin d'accroître son efficacité et sa productivité.

De nouvelles sources de revenus seront réservées à la santé pour maintenir à 5 % la croissance annuelle des dépenses totales de santé. Ce rythme assurera à la fois des services de santé de qualité et le maintien des autres missions essentielles de l'État.

#### Contribution santé :

- Mise en place progressive d'une contribution générale pour la santé. Le montant sera de 25 \$ en 2010, de 100 \$ en 2011 et de 200 \$ en 2012.

Les revenus additionnels provenant de ces nouvelles sources de financement seront versés dans un fonds dédié au financement de la santé et attribués aux établissements en fonction de leur productivité et de leurs résultats. Elle stimulera l'efficacité.

Finalement, des comptes de la santé seront publiés chaque automne par le ministre de la Santé et des Services sociaux afin d'améliorer l'information et la transparence à l'égard du système de santé. Ceux-ci permettront de faire des choix mieux éclairés sur les moyens à prendre pour maintenir un niveau de financement adéquat.

## ACCROÎTRE LES REVENUS POUR ASSURER LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La TVQ sera augmentée de 1 point de pourcentage additionnel le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- La TVQ sera donc de 9,5 % à cette date.
- Les effets de cette hausse seront considérablement réduits pour les ménages les plus démunis grâce au nouveau crédit d'impôt pour la solidarité. Les acheteurs de maison neuve seront aussi protégés de cette hausse.

La taxe compensatoire des institutions financières sera également augmentée jusqu'au 31 mars 2014, ce qui permettra d'accroître les revenus du gouvernement de 471 millions de dollars.

Le régime de droits miniers sera révisé, ce qui procurera au gouvernement des revenus additionnels de plus de 240 millions de dollars d'ici 2013-2014.

- Les Québécois recevront une part plus juste des bénéfices de l'exploitation des ressources minérales.

La mise en œuvre de la Politique de financement des services publics se poursuivra, tel qu'annoncé au budget 2009-2010.



# MAINTENIR NOTRE FILET SOCIAL

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA SOLIDARITÉ

À COMPTER DE 2011, LE NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA SOLIDARITÉ REMPLACERA LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TVQ, LE REMBOURSEMENT D'IMPÔT FONCIER ET LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES HABITANTS D'UN VILLAGE NORDIQUE.

Le crédit d'impôt pour la solidarité sera versé mensuellement à compter de juillet 2011.

Le crédit d'impôt pour la solidarité atténuera grandement les effets des augmentations de taxes sur le pouvoir d'achat des ménages moins nantis.

Pour un couple ayant deux enfants, le montant maximal sera de 1 375 \$ en 2012, alors que le maximum des crédits d'impôt actuels est de 958 \$ en 2010.

Le crédit d'impôt pour la solidarité portera ce soutien à 1,4 milliard de dollars, soit 510 millions de dollars de plus que les trois crédits d'impôt actuels.



## SOUTIEN ADDITIONNEL POUR LES ÂÎÉS

Le crédit d'impôt pour le maintien à domicile est amélioré grâce à l'assouplissement des règles d'admissibilité au regard de certains services.

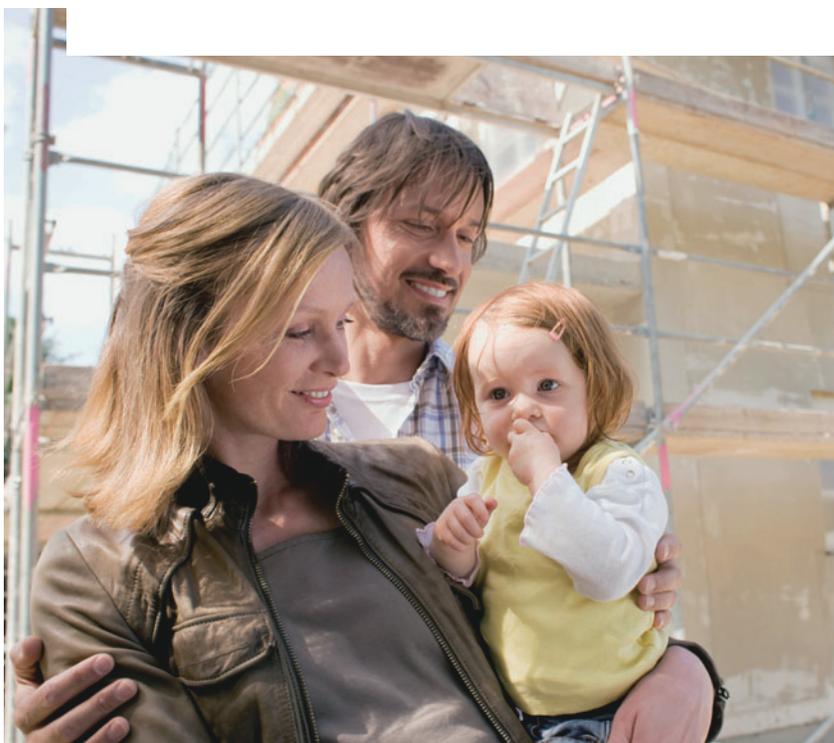
De plus, 4 millions de dollars par année en 2010-2011 et 2011-2012 seront disponibles pour financer des projets visant à promouvoir le respect envers les personnes âgées et le vieillissement actif.

## PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Un deuxième plan de lutte contre la pauvreté sera mis en œuvre. Il couvre l'horizon 2010-2011 à 2014-2015 et prévoit un investissement additionnel de 1,3 milliard de dollars.

Ce plan prévoit la construction de 3 000 logements sociaux additionnels, ce qui porte à 30 000 le nombre d'unités depuis 2003.

De plus, 340 unités de logement social seront construites dans le Nord du Québec.





### 3. À plus long terme

## LIBÉRER L'AMBITION DES QUÉBÉCOIS

Au cours des quinze prochaines années, le Québec devra faire face à des changements démographiques d'envergure :

- La population âgée de 65 ans et plus s'accroîtra.
- Dès 2014, soit l'année prévue pour le retour à l'équilibre budgétaire, le bassin de travailleurs âgés de 15 à 64 ans diminuera.

Ces changements auront des conséquences importantes sur l'économie et sur les finances publiques.

### RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Il est important d'intervenir pour relever le défi démographique. Deux leviers s'offrent à nous.

#### LA DÉMOGRAPHIE

Depuis 2003, le gouvernement a posé plusieurs gestes portant sur la famille et l'immigration pour dynamiser la croissance de la population.

#### L'EMPLOI

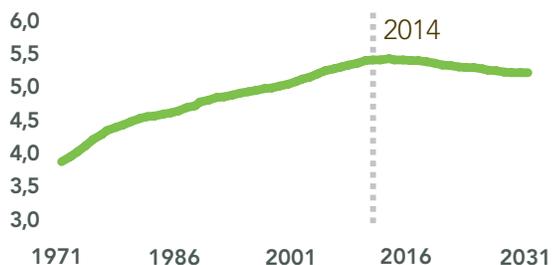
Pour maintenir notre potentiel économique, nous devons changer notre rapport au travail.

Le Québec doit mettre en place les conditions nécessaires pour que tous ceux qui le souhaitent puissent continuer à participer activement à l'économie.

- La Commission nationale sur la participation au marché du travail sera mise sur pied. Elle déterminera les avenues qui permettront au Québec de maximiser la qualité et la quantité de sa main-d'oeuvre.

### VARIATION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 64 ANS

(en millions de personnes)



## DES LEVIERS POUR ACCROÎTRE NOTRE PERFORMANCE

Pour établir les conditions d'une prospérité durable, il faut se donner les moyens de mieux faire les choses. Il importe d'utiliser dès aujourd'hui les leviers qui permettront d'accroître la productivité. Le gouvernement a choisi d'agir sur trois axes.

### L'ÉDUCATION

La formation et l'enseignement sont de première importance pour appuyer le développement du Québec.

- Hausse des frais de scolarité des universités à compter de 2012.
- Convocation d'une rencontre des partenaires de l'éducation pour déterminer les modalités de cette hausse, et échanger sur la performance du réseau universitaire et son financement.
- 75 millions de dollars pour améliorer l'appariement entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail.

### L'INNOVATION

Il importe de se doter d'une économie fondée sur la créativité et l'innovation.

- Actualisation et prolongation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation dans laquelle 1,1 milliard de dollars seront investis au cours des trois prochaines années.
- Lancement de trois projets mobilisateurs de démonstration technologique dans les secteurs de l'aéronautique, des véhicules électriques et de la forêt.

### L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES

PME exportatrices : enveloppe de 50 millions de dollars accordée à Investissement Québec sur trois ans : pour investir dans les PME québécoises qui désirent exporter.

Entrepreneuriat : création du Fonds d'investissements pour la relève agricole. Fonds de 75 millions de dollars créé en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins, dont 25 millions de dollars proviendront du gouvernement par l'intermédiaire de la Financière agricole du Québec.

## MONTRÉAL, COMPOSANTE ESSENTIELLE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

Pour le Québec, la voie d'une prospérité durable passe par une capitale nationale forte, des régions fortes et une métropole forte.

Le renforcement de l'économie de la métropole est essentiel au dynamisme du Québec.

- 175 millions de dollars pour l'appui au développement économique de la Ville de Montréal.
- Application d'une hausse de la taxe sur l'essence – jusqu'à 1,5 cent le litre – pour financer le transport collectif, si les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec en font la demande.
- Appui au développement et à la promotion du secteur financier de Montréal.
- Implantation d'une navette ferroviaire entre l'aéroport et le centre-ville de Montréal.

Le développement du Québec s'appuie également sur une capitale forte.

- 35 millions de dollars pour tabler sur la vitalité de la capitale nationale dont l'économie est demeurée vigoureuse malgré la récession.

## CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE VERTE

Le développement durable sera un axe important de l'économie pour les vingt prochaines années.

### RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le gouvernement a annoncé en novembre 2009 l'objectif du Québec en matière de réduction de GES pour 2020 : soit 20 % sous le niveau de 1990.

- Politique industrielle pour le développement d'une filière des véhicules électriques.
- 24 millions de dollars sur trois ans pour encourager la commercialisation de produits ayant obtenu une certification d'empreinte carbone.

### UNE GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE NOS RESSOURCES

Le virage vers une économie verte nécessite que le gouvernement fasse la promotion de nouveaux modèles de gestion des ressources.

- 57 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre le déploiement du Plan Nord.
- Mise en place d'une redevance sur l'eau pour sensibiliser les utilisateurs à la valeur de la ressource.
- Aide temporaire pour soutenir le financement de projets d'énergie éolienne qui doivent être réalisés de 2010 à 2012.

## UNE CULTURE DYNAMIQUE

Le développement du Québec dépasse la seule dimension économique. La culture est le reflet de ses valeurs.

- 9 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre l'appui aux artistes sur la scène internationale.
- Contribution initiale de 10 millions de dollars à la Société de développement des entreprises culturelles pour lui permettre de développer et d'accroître ses activités de prêts et de garanties de prêt aux entreprises culturelles.
- Création par Loto-Québec d'un fonds de soutien à l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM).

Les sommes que l'État versait à l'OSM seront réaffectées notamment à :

- l'Orchestre métropolitain du Grand Montréal;
- les orchestres symphoniques et de chambre du Québec;
- l'Internationale d'opéra de Québec;
- l'Opéra de Montréal.
- Réfection de l'édifice Wilder situé dans le Quartier des spectacles à Montréal. Il logera des organismes à vocation culturelle ainsi que des bureaux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.



## PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE EN RÉDUISANT LA DETTE

Le gouvernement est déterminé à réduire l'endettement du Québec afin d'assurer davantage l'équité intergénérationnelle.

Le gouvernement révisé les cibles de réduction de la dette fixées lors de la création du Fonds des générations.

- Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB devra être de 17 % en 2026, alors qu'il est de 35,4 % au 31 mars 2010, une réduction de moitié.
- Une nouvelle cible de réduction est également fixée relativement à la dette brute du gouvernement. Le ratio de la dette brute par rapport au PIB devra s'élever à 45 % en 2026. Il est à 53,2 % au 31 mars 2010.

Afin d'atteindre ces nouvelles cibles de réduction de dette, augmentation progressive, à compter de 2014, du prix de l'électricité provenant du bloc patrimonial d'Hydro-Québec jusqu'à ce que cette augmentation atteigne 1 ¢/kWh en 2018. Cette augmentation se traduira par une hausse annuelle moyenne des tarifs d'électricité de 3,7 %, pour la quasi-totalité des clients d'Hydro-Québec.

Les entreprises absorberont la moitié de l'impact de cette hausse.

Les effets de cette hausse sur les ménages moins nantis seront atténués par le crédit d'impôt pour la solidarité.

- Les paramètres du crédit seront ajustés ultérieurement pour tenir compte de l'augmentation des tarifs d'électricité.

Cette augmentation du prix du bloc patrimonial fournira des revenus additionnels de 1,6 milliard de dollars par année au gouvernement à terme.

- Ces revenus seront versés au Fonds des générations et serviront à rembourser la dette. Cela contribuera à réduire le fardeau que nous laisserons aux générations futures.

Le gouvernement demande également à Hydro-Québec d'augmenter son objectif d'efficacité énergétique dans le but de réduire les coûts pour les consommateurs pour l'électricité requise au-delà de l'électricité patrimoniale.

DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2010, prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.

DETTE BRUTE (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2010, prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.